



DECLARATION DE LA COALITION BURUNDAISE DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME (CBDDH)

Dix ans après la disparition forcée du journaliste Jean Bigirimana : l'heure de la vérité et de la justice a sonné

Le 22 juillet 2026 marque le dixième commémoration de la disparition forcée de Jean Bigirimana, journaliste reporter au Groupe de presse Iwacu. Dix ans après les faits, les autorités burundaises n'ont toujours pas établi la vérité sur son sort, identifié les responsables ni rendu justice à sa famille.

Le journaliste a disparu le 22 juillet 2016 alors qu'il se rendait à un rendez-vous professionnel dans la province de Muramvya. Selon plusieurs informations concordantes, il aurait été intercepté par des agents présumés du Service national de renseignement (SNR) après avoir été attiré dans un guet-apens.

Quelques jours plus tard, deux corps ont été retrouvés dans la rivière Mubarazi, près du lieu présumé de son enlèvement. Ainsi, leur inhumation sans identification préalable a privé la famille et les proches de Jean Bigirimana d'éléments essentiels pour établir la vérité. À ce jour, aucune conclusion d'enquête n'a été rendue publique.

La disparition ultérieure d'un agent du SNR qui aurait été en contact avec le journaliste avant les faits, ainsi que les menaces ayant conduit la famille de Jean Bigirimana à l'exil, renforcent les préoccupations autour de cette affaire.

Pour la CBDDH, dix années sans vérité ni justice constituent un déni de justice qui nourrit l'impunité, affaiblit l'État de droit et porte gravement atteinte à la liberté de la presse au Burundi.

A l'occasion de cette dixième commémoration, la CBDDH :

- Dénonce l'absence de justice pour la famille de Jean Bigirimana, ses proches et l'ensemble des journalistes burundais ;
- Réaffirme que le droit à la vérité, à la justice et à la réparation est un droit fondamental ;
- Exige une enquête indépendante et crédible afin d'établir les responsabilités et de poursuivre les auteurs présumés conformément à la loi ;
- Exprime sa solidarité avec la famille de Jean Bigirimana, le Groupe de presse Iwacu et tous les journalistes victimes de menaces ou d'intimidations.

La CBDDH recommande au Gouvernement du Burundi de :

- Garantir l'indépendance de la justice dans le traitement des affaires relatives aux violations des droits humains ;
- Protéger les journalistes, les défenseurs des droits humains, les témoins et les familles des victimes contre toute forme de représailles ;
- Respecter ses engagements internationaux en matière de protection des journalistes et des défenseurs des droits humains.

Signée le 22 juillet 2026

Eulalie Nibizi



Directrice Exécutive de la CBDDH